

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Cholet (49300)

Réponses de Christophe Airaud, au nom de la liste « CHOLET EN COMMUN »

– le 04/03/2020 à 15:53 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 2 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 800000 euros

Nous souhaitons mettre en place ce comité de suivi à l'échelon de l'Agglomération du Choletais.

Concernant le budget annuel, ayant un manque de visibilité à ce sujet, nous avons pour objectif de doter la commune et l'agglomération de budgets nécessaires à la réalisation de projets ambitieux d'aménagements et leur entretien (réduire la place de la voiture en ville en faveur des piétons, des vélos et des transports en commun, repenser l'urbanisme et l'aménagement de la ville pour encourager la pratique du vélo au quotidien, développer des itinéraires cyclables entre les communes de l'agglomération)

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : le périphérique, en direction et dans les zones d'activités et les grands axes traversant la ville.

Liste non-exhaustive de solutions : https://umap.openstreetmap.fr/da/map/cartopartie-cholet-agglo_139130

Nous souhaitons associer le développement de pistes cyclables au développement voies bus, particulièrement sur les 2x2 voies.

Action n°5 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Vers les écoles, vers les zones d'activités, vers les zones de loisirs, etc.

Liste non-exhaustive de solutions : https://umap.openstreetmap.fr/da/map/cartopartie-cholet-agglo_139130

Action n°6 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines situées à moins de 10 km : Saint Léger-sous-Cholet, Nuaillé, Toutlemonde, La Tessoualle, Le Puy-Saint-Bonnet et Saint Christophe-Du-Bois.

Anticiper et intégrer la création de voies cyclables lorsque des travaux de voirie sont engagés.

Liste non-exhaustive de solutions : https://umap.openstreetmap.fr/da/map/cartopartie-cholet-agglo_139130.

Action n°7 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur du réaménagement du quartier Favreau – Les Mauges, du quartier de la Gare, du programme Cœur de Ville...

La place du vélo est ignorée dans la requalification du quartier Favreau. Seule la place de la voiture a été prise en compte (augmentation du nombre de place de parking). Les travaux ont commencé et vont s'étaler jusqu'en 2022. Nous agirons dès la prise de mandat afin que le vélo prenne sa place dans ces différents réaménagements.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°8 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Nous souhaitons augmenter le nombre de rues piétonnes/cyclistes tout en conservant une possibilité d'accès aux personnes à mobilité réduite et aux riverains. Globalement, il convient de hiérarchiser les priorités des utilisateurs des voies publiques en favorisant en premier lieu les piétons, puis les vélos, les transports en commun et enfin les autres véhicules motorisés.

Action n°9 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Par exemple : Avenue Francis Bouet, avenue N. Bonaparte, boulevard D. Plessis...

Liste non-exhaustive de solutions : https://umap.openstreetmap.fr/da/map/cartopartie-cholet-agglo_139130

Il est également possible d'envisager un réaménagement sur le périphérique en lien avec la création de nouvelles lignes "circulaires" de bus.

Action n°10 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

mais nous ne souhaitons pas faire des aménagements "contre" les gens. Nous définirons donc les priorités avec les habitants des quartiers afin de réduire la vitesse de circulation là où cela est utile car ils ne nous semble pas possible, ni opportun, de limiter la vitesse de circulation à 30 km/h sur toute la ville.

Action n°11 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

les doubles sens cyclables, notamment, lorsque cela est matériellement possible, dans les rues à sens unique.

Action n°12 : je m'engage

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment Par exemple : zone du centre-ville

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°13 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Dans le centre-ville et les rues commerçantes, les arceaux vélos doivent être mieux répartis.

Liste non-exhaustive de solutions : https://umap.openstreetmap.fr/da/map/cartopartie-cholet-agglo_139130

Nous solliciterons les salariés et commerçants sur ce sujet.

Action n°14 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Les vélobox sont pertinents dans les airs de covoiturage, les zones d'activités ou les immeubles d'habitations.

Liste non-exhaustive de solutions : https://umap.openstreetmap.fr/da/map/cartopartie-cholet-agglo_139130

Nous établirons la liste des lieux publics où cette installation est possible. Nous inciterons les entreprises, les bailleurs et les copropriétés à réaliser ces stationnements fermés dans le cadre du développement des infrastructures vélo de leurs secteurs.

Action n°15 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°16 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°17 : je ne m'engage pas

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Intégration dans le PLU : oui

Subventions aux copropriétés et bailleurs sociaux : non.

Les bailleurs sociaux et copropriétaires doivent intégrer la place du vélo en tant qu'investissement d'avenir en terme de qualité de vie et de santé des habitants. S'ils ne le prennent pas en charge dans ce cadre, l'investissement financier risque d'être inutile.

Action n°18 : je ne m'engage pas

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Cette option permet d'étendre les horaires de livraison, de réduire le bruit et de limiter l'encombrement des rues.

Action n°19 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Action n°20 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Favoriser leur participation à l'activité des centres sociaux.

Promouvoir une culture vélo

Action n°21 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°22 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°23 : je ne m'engage pas

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Nous intégrerons ce sujet aux discussions avec les organisations syndicales représentatives du personnel.

Action n°24 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Nous ouvrirons une discussion sur ce sujet avec les syndicats du personnel.

Action n°25 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture".

Action n°26 : je m'engage

Créer une "fête du vélo". Elle doit avoir lieu à l'échelle de l'Agglomération du Choletais, 1 fois par an le premier week-end de juin.

Action n°27 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

En préalable, informer les usagers de la chaussée sur les risques d'accidents et de contraventions.

Action n°28 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Action n°29 : je ne m'engage pas

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : former un référent vélo au sein de chaque grande entreprise,
animer des audits collaboratifs de la cyclabilité de chaque zone industrielle/artisanale/commerciale,
etc.

Par contre, au fur et à mesure des investissements publics sur leur secteur, nous organiserons des rencontres avec les employeurs et les salariés afin d'inciter à l'usage du vélo.

Commentaires généraux

Le programme de Cholet en Commun prévoit de placer le vélo comme alternative à la voiture en réduisant la place de la voiture en faveur des piétons, des vélos et des transports en commun.

Nous consulterons la population choletaise par différents moyens (référendums locaux, conseils de quartiers, ...) mais aussi les associations, organisations syndicales, patronales et consulaires qui portent une réflexion collective. Dans ce cadre, le travail réalisé par votre association constitue une excellente base de réflexion sur les investissements à envisager durant ce mandat.